



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Executive Board
Conseil exécutif
Consejo Ejecutivo
Исполнительный совет
المجلس التنفيذي

執行局

Le Président

Aux représentants des États
membres du Conseil exécutif
de l'UNESCO

Réf. : GBS/SCX/2019/009

8 mars 2019

Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la **206^e session du Conseil exécutif**, qui aura lieu du **3 au 17 avril 2019**. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire et le calendrier provisoire des travaux de la session.

Les séances plénières débuteront le matin du **lundi 8 avril** par l'introduction de la Directrice générale au débat plénier sur :

- le point 4 – Exécution du programme adopté par la Conférence générale (Parties I et II) ;
- le point 5 – Suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures (Parties I-III) ;
- le point 23 – Projet de programme et de budget (40 C/5).

Les contributions des membres au débat plénier débuteront à 15 heures le lundi 8 avril et se poursuivront toute la matinée du mardi 9 avril.

Je vous invite donc à vous inscrire sur la **liste des orateurs** dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, **avant le 29 mars 2019** (ci-joint le formulaire d'inscription à remplir et à retourner au Secrétariat du Conseil exécutif à l'adresse suivante : explendebate@unesco.org). Veuillez noter que la liste des orateurs est établie suivant l'ordre de réception des formulaires retournés par les États membres et qu'elle sera distribuée en Salle X dans la matinée du lundi 8 avril.

La réponse de la Directrice générale, suivie de la séance de questions/réponses habituelle, aura lieu dans l'après-midi du 9 avril.

Le point 3 intitulé « *Rapport de la Directrice générale sur l'application de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif* » sera examiné immédiatement après la séance de questions/réponses.

Comme ce fut le cas lors des deux sessions précédentes, et compte tenu du nombre de points supplémentaires dont il a été demandé l'inscription à l'ordre du jour de la 206^e session, je souhaiterais rappeler la nécessité pour les États membres de tenir des consultations informelles, comme énoncé dans les recommandations 44 à 47 de la résolution 39 C/87 (« *Gouvernance, procédures et méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO* »).

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP, France
Tél. : +33 (0)1 45 68 20 11
Fax : +33 (0)1 45 68 55 55

www.unesco.org

cc : Délégations permanentes auprès de l'UNESCO

Ces consultations informelles devraient permettre de faire en sorte que les travaux des comités et commissions soient efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité. À cet égard, une salle de réunion peut être mise à la disposition des États membres avant l'ouverture de la session du Conseil.

En outre, conformément à la recommandation 28 de la résolution susmentionnée, je souhaiterais inviter les membres du Conseil à axer leur contribution au débat plénier sur les points précisément inscrits à l'ordre du jour de la session.

Conformément à la décision 180 EX/22.I, les Commissions PX et FA continueront d'examiner, lors de réunions conjointes, les points dont les aspects programmatiques, administratifs et financiers sont liés, selon les indications proposées dans le calendrier provisoire ci-joint.

Enfin, j'aimerais rappeler la décision 194 EX/4.II.C (paragraphe 11, alinéas (b) et (c)) (ci-jointe pour référence) relative aux indemnités de voyage et indemnités journalières de subsistance allouées aux représentants désignés par les membres du Conseil exécutif.

Je vous prie d'agréer, chers collègues, les assurances de ma très haute considération.



LEE Byong-hyun